

Enquête FRC

Fausse actions: les consommateurs se font berner

La Fédération romande des consommateurs (FRC) a mené une enquête pendant un an dans plusieurs enseignes pour contrôler si les prix baissés respectaient la loi (Ordonnance sur l'indication des prix, OIP). Au vu des résultats, elle a porté plainte contre Conforama et a dénoncé trois autres magasins aux Ministères publics compétents.

A l'aide de son vaste réseau d'enquêteurs, la FRC a relevé le prix de plus de 350 articles dans les filiales de quatre grandes enseignes pour vérifier si l'indication des prix y était respectée. Elle a découvert des irrégularités chez Fust, M-electronics et Interdiscount et les a dénoncées aux Ministères publics compétents. Chez Conforama, les indications de prix trompeuses étaient si importantes que la FRC a porté plainte.

Concernant l'enseigne française, les faits incriminés portent sur un quart des produits contrôlés. Il s'agit d'indications de prix faisant croire à une réduction qui n'en n'était pas véritablement. Selon nos relevés, certains produits sont restés soldés de juin 2018 à avril 2019, sans que le prix de base n'ait été pratiqué. Par ailleurs, l'action a dépassé de loin les deux mois maximums autorisés par les dispositions légales. D'autres produits mettaient en avant de fausses comparaisons de prix, par exemple en passant de 299 francs à «299 fr. au lieu de 399 fr.». Pour Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC, «l'étendue de ces pratiques trompeuses est particulièrement choquante». Ces faits violent les dispositions légales sur la fixation des prix et, au vu de leur gravité, la FRC a porté plainte contre Conforama sur la base de la Loi contre la concurrence déloyale (LCD). Une première qui permettrait d'infliger une peine pour délit, alors qu'Ochsner avait reçu une simple contravention de 4000 francs.

L'enquête de la FRC montre qu'il y a un grand besoin de renforcer l'OIP pour que cesse les agissements des moutons noirs. «Les contrôles quasi inexistantes et les sanctions ridicules créent un sentiment d'impunité», estime Sophie Michaud Gigon. La FRC appelle à une prise de conscience face à l'ampleur du problème et exige la mise en place de moyens efficaces et de sanctions plus dissuasives.

Dossier complet: frc.ch/fausses-actions

Cette enquête est à découvrir dans *FRC Mieux choisir* n°117, qui sort le 30 avril.

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90

Robin Eymann, Responsable politique économique, Tél. 021 331 00 90



Fédération romande des consommateurs

Association créée et financée par et pour les consommateurs,
reconnue d'utilité publique, libre de toute influence

26 000 membres – 60 experts – 6 antennes cantonales – 220 bénévoles

Nos missions: défendre, informer les consommateurs et faire entendre
leur voix auprès des décideurs politiques et économiques

